

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° D-B-005-2026 - BAIL LOCATIF AVEC M. DUMONT - ZA THUIT-ANGER

Nombre d'élus			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
42	22	2	24

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Bouquetot sous la présidence de M. Sylvain BONENFANT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du bureau communautaire le mardi 23 juin 2026.

Présents :

M. Sylvain BONENFANT, M. Yannick BOUDET, M. Franck BUCHER, Mme Josette SIMON, M. Sylvain GALLAIS, M. Christophe DESCHAMPS, M. David TAURIN, M. Michel DEZELLUS, M. Olivier MORIN, M. Jean AUBOURG, M. Laurent DEBEERST, M. Frédéric CARDON, M. Bertrand PECOT, Mme Gwendoline PRESLES, M. Rudy SIMON, M. Christophe TABOUELLE, Mme Brigitte BARBETTE, M. Nicolas BROSSAULT, Mme Chrysis DORANGE, M. Benoît GATINET, Mme Corinne LEMULLIER, M. Vincent MOENS.

Absents excusés :

M. Franck BERTIN, M. Philippe VANHEULE, M. Jérôme DÉBUS, M. Claude GENCE, M. William MIGNOT, Mme Régine SENINCK, Mme Sandrine MENNITI, M. Bruno GERMAIN, M. Gilbert DOUBET, M. Didier DERLY, M. Jacques DORLEANS, M. Dominique LEVASSEUR, Mme Marie TAMARELLE VERHAEGHE, M. Philippe BENARD, M. Dominique DELAMARE, M. Cyrille GUINAMANT, M. Jean-Paul LELOUARD, Mme Florence LEMAISTRE.

Procurations :

M. Geoffrey GOETHALS donne pouvoir à Mme Brigitte BARBETTE, Mme Valérie VIGOUROUX donne pouvoir à M. Sylvain BONENFANT.

Secrétaire de séance : Madame LEMULLIER Corinne

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le chef d'entreprise, Monsieur Tony DUMONT, a sollicité la Communauté de Communes Roumois Seine pour être locataire du local K et L d'une surface de 200 m² situé Z.A. du Thuit-Anger - Village d'Artisans, 185 voie Romaine 27370 LE THUIT DE L'OISON à compter du 15 juillet 2026.

Cette demande s'inscrit en complémentarité de la présence du siège social de son entreprise situé au 300 rue du Buquet 76500 LA LONDE et immatriculé au Registre du Commerce et des Société de Rouen sous le numéro SIREN 989 952 650

Il exploitera au sein du local loué la location de matériel pour événements en Normandie. Ils proposent une large gamme de services, y compris la location de tables, chaises, chapiteaux et vaisselle pour des réceptions privés et professionnelles.

La tarification actuelle des bâtiments loués aux entreprises sur le village d'artisans de la ZA de Thuit-Anger est régie par une délibération n°CC/DD/141- 2023 prise par la Communauté de Communes Roumois Seine en date du 25 septembre 2023.

Le prix de location mensuel au mètre carré est à ce jour de 6, 20 € H.T. à ce jour et 0,30 € du m2 de provision sur charges. L'indice des loyers commerciaux considéré pour cette prise à bail et publié au Journal Officiel du 4^{ème} trimestre 2025 est de 134.62.
La caution est fixée à un mois de loyer.

La 1^{re} année M. DUMONT se réserve le droit de réduire la surface à 100m².

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté interpréfectoral DRCL/BCLI/2016-88 du 16 septembre 2016 portant création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;
Vu l'arrêté interpréfectoral DCL/BCLI/2023-29 du 29 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;
Vu la délibération n° CC-067-2026 du 07 avril 2026 portant élection du Président de la Communauté de communes Roumois Seine ;
Vu la délibération N° CC/DD/141-2023 du 25 septembre 2023 relative à la tarification des locations bâtementaires au sein du Village d'Artisans du Thuit de l'Oison ;
Considérant l'avis favorable de la commission du 19 février 2026 ;
Considérant le projet de bail commercial sera établi par acte notarié.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE		VOIX
Pour	24	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

➤ **AUTORISE** le Président à signer un bail professionnel avec M. Tony DUMONT pour l'exploitation de son entreprise pour une durée de 3, 6, 9 ans.

Corinne LEMULLIER
Secrétaire de séance

Sylvain BONENFANT
Président




Copie certifiée conforme à l'original.




Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026



recours pour excès de pouvoir, à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen (53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, Tél : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>). Ce recours pourra être assorti le cas échéant d'un référé suspension (article L. 521-1 du CJA).
Si le recours gracieux ou la demande préalable ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet de celle-ci en résultera au terme d'un délai de deux mois sur le fondement d'un recours pour excès de pouvoir, à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Rouen, Téléphone : 02 35 58 35 00, Télécopie : 02 35 58 35 03, Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr site : <http://rouen.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Acces-et-coordonnees>). Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L. 521-1 du CJA).
Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du CJA, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif de Rouen.

Publié le 02/07/2026
ID : 027-200066405-20260629-D B 005 2026-DE